

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 255**14 février 2002****SOMMAIRE**

Al Ginter Percussion, S.à r.l.	12205	BHW Invest, S.à r.l., Luxembourg	12198
A & AHDP S.A., Luxembourg	12204	Bijouterie Hoffmann-Luxembourg S.A., Luxembourg	12223
A + P Kieffer Omnitec, S.à r.l., Luxembourg	12199	Boucherie Scharpantgen, S.à r.l., Junglinster	12211
A + P Kieffer Omnitec, S.à r.l., Luxembourg	12200	Brasserie Westeschgaard, S.à r.l., Luxembourg	12227
ADT Finance S.A., Luxembourg	12206	Bulk, Mines & Minerals S.A., Luxembourg	12227
ADT Luxembourg S.A., Luxembourg	12207	Business 21 S.A., Luxembourg	12227
Adecco Luxembourg S.A., Luxembourg	12203	C 2004 S.A., Oberanven	12228
Adecco Luxembourg S.A., Luxembourg	12203	C.G. Muller, S.à r.l., Luxembourg	12212
Afece S.A., Luxembourg	12207	C.G. Muller, S.à r.l., Luxembourg	12213
Agrati Participations S.A., Luxembourg	12208	C.R.S.M. S.A., Foetz	12213
Agrati Participations S.A., Luxembourg	12208	C.R.S.M. S.A., Foetz	12213
Alcantara S.A., Luxembourg	12200	C.R.S.M. S.A., Foetz	12213
Amerifac, S.à r.l., Pétange	12206	C.R.S.M. S.A., Foetz	12213
Amerifac, S.à r.l., Pétange	12206	Capco Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	12220
Aquitaine Investments S.A., Luxembourg	12206	Capital @ Work Group S.A., Strassen	12215
(The) Argonaut Master Holdings S.A., Luxembourg	12201	Cardoso & Cie, S.à r.l., Luxembourg	12237
(The) Argonaut Master Holdings S.A., Luxembourg	12201	Carrelages Durazzi, S.à r.l., Luxembourg	12228
Articles de Cave Sylvie Entringer, S.à r.l., Fentange	12208	Centauro Participations S.C.A., Luxembourg	12238
Articles de Cave Sylvie Entringer, S.à r.l., Fentange	12208	Ceramsol, S.à r.l., Luxembourg	12228
Articles de Cave Sylvie Entringer, S.à r.l., Fentange	12208	Claresco Consulting S.A., Luxembourg	12217
Articles de Cave Sylvie Entringer, S.à r.l., Fentange	12208	Claresco Consulting S.A., Luxembourg	12218
Art et Intercultures, A.s.b.l., Luxembourg	12223	CMB Services S.A., Luxembourg	12229
Atelier Métallique Dostert Contern (A.M.D.C.), S.à r.l., Contern	12209	Colby, S.à r.l., Luxembourg	12207
B.I.P. S.A., Bau Immo & Promotions, Pétange	12210	Compagnie Luxembourgeoise de Communication et d'Édition S.A., Oberanven	12240
Babu Investment Holding S.A., Luxembourg	12210	Cotechnologies S.A., Luxembourg	12229
Bâloise Assurances Luxembourg S.A., Luxembourg	12204	D.S.L.-Security, S.à r.l., Wasserbillig	12231
Bâloise Vie Luxembourg S.A., Luxembourg	12209	Dinai, S.à r.l., Hautcharage	12230
Bartlos S.A., Luxembourg	12203	DS Bourgogne S.A., Luxembourg	12230
Bauer, S.à r.l., Moutfort	12215	Echelles André, S.à r.l., Dippach	12232
Beaumer S.A., Luxembourg	12217	EFP European Film Production S.A., Luxembourg	12236
Beltrust S.A., Luxembourg	12211	EFP European Film Production S.A., Luxembourg	12236
Beltrust S.A., Luxembourg	12211	Euro-Coiffure, S.à r.l., Bettembourg	12233
Benelux Partners S.A., Luxembourg	12216	Euro-Management S.A., Luxembourg	12231
BHW Invest, GmbH, Luxembourg	12197	Euronav Luxembourg S.A., Luxembourg	12236
		Euronav Luxembourg S.A., Luxembourg	12236
		Europarfin S.A., Luxembourg	12232
		Excell S.A., Luxembourg	12214
		Excell S.A., Luxembourg	12214

FBF Financial Engineering Services, S.à r.l., Strassen	12216	Hancrea, S.à r.l., Strassen	12220
FBF Financial Engineering Services, S.à r.l., Strassen	12216	High Security Training Camp, S.à r.l., Rodange	12237
FBF Financial Engineering Services, S.à r.l., Strassen	12216	Holbart Holding S.A., Luxembourg	12237
FBF Financial Engineering Services, S.à r.l., Strassen	12216	Holding Patrimoniaire Hirsch, S.à r.l., Luxembourg	12226
FBF Financial Engineering Services, S.à r.l., Strassen	12216	Holding Patrimoniaire Hirsch, S.à r.l., Luxembourg	12226
FBF Financial Engineering Services, S.à r.l., Strassen	12216	Huislux S.A., Luxembourg	12238
Finacon International S.A.H., Luxembourg	12235	Immo-Centre, S.à r.l., Luxembourg	12240
Finacon International S.A.H., Luxembourg	12235	Immo-Pétrusse S.A., Luxembourg	12239
Finacon International S.A.H., Luxembourg	12235	Immobilier Central Parc S.C., Luxembourg	12238
Finparcor S.A.H., Luxembourg	12218	Mobit Holding S.A., Luxembourg	12221
Fintime S.A., Luxembourg	12227	Mobit Holding S.A., Luxembourg	12222
Finwash S.A., Luxembourg	12233	R.J. S.C.I., Foetz	12195
Foggini-Key Europe, S.à r.l., Luxembourg	12230	Redecos S.A.H., Luxembourg	12194
Foxglove Computing, S.à r.l., Heisdorf	12219	Synthesis Banking Group S.A., Luxembourg	12198
Foxglove Computing, S.à r.l., Heisdorf	12220	Travelcar International S.A., Luxembourg	12197
Garage Felz A, S.à r.l., Dippach-Gare	12233	V & V, S.à r.l., Pétange	12200
Garage Robert Grün & Fils, S.à r.l., Strassen	12234	V & V, S.à r.l., Pétange	12200
Goedert Y. Immobilière & Associates S.A., Esch-sur-Alzette	12222	Venusfin S.A., Luxembourg	12201
Grand Garage de Dudelange, S.à r.l., Dudelange	12234	Wakner S.A., Luxembourg	12202
Hancrea, S.à r.l., Strassen	12220	Winexco S.A., Luxembourg	12202
Hancrea, S.à r.l., Strassen	12220	Winexco S.A., Luxembourg	12202
Hancrea, S.à r.l., Strassen	12220	Yang-Tse Handelsgesellschaft - Export & Import, S.à r.l., Remich	12203
		Zirouc, S.à r.l., Luxembourg	12202

REDECOS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 45.227.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue le 29 juin 2001

Quatrième résolution

L'Assemblée décide, dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998:

a) de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à FRF 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille francs français), pour l'exprimer dorénavant en EUR (euros) et de supprimer la mention de valeur nominale des actions. Par conséquent, le capital social de la société sera dorénavant fixé à EUR 381.122,54 (trois cent quatre-vingt-un mille cent vingt-deux euros et cinquante-quatre cents) représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) actions sans mention de valeur nominale;

b) d'adapter en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 381.122,54 (trois cent quatre-vingt-un mille cent vingt-deux euros et cinquante-quatre cents), représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) actions sans mention de valeur nominale, entièrement libérées.»;

c) de conférer tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et pour tenir la comptabilité de la société en euros à partir du 1^{er} janvier 2001.

Cinquième résolution

Les mandats d'administrateur de Messieurs Claude Schmitz, Edmond Ries et Jean Mulliez ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l., sont renouvelés pour une période d'un an, prenant fin lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2002 statuant sur le bilan arrêté au 31 décembre 2001.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire. La nouvelle adresse de la société est fixée au 15, boulevard Prince-Henri à L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 juin 2001.

REDECOS S.A.

Deux Administrateurs

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 78, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64194/045/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

R.J. S.C.I., Société Civile Immobilière.
Siège social: L-3896 Foetz, 10, rue Belle-Vue.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Raymond Gammaitoni, retraité, époux de Madame Josette Rossi, demeurant à L-3896 Foetz, 10, rue Belle Vue;

2.- Madame Josette Rossi, sans état, épouse de Monsieur Raymond Gammaitoni, demeurant à L-3896 Foetz, 10, rue Belle Vue;

3.- Madame Eliane Gammaitoni, sans état, épouse de Monsieur Raymond Blom, demeurant à L-3936 Mondercange, 9 Op der Feileschterkeppchen.

Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société civile immobilière dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Dénomination, Objet, Durée, Siège.

Art. 1. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière, sous la dénomination: R.J. S.C.I.

Art. 2. La société a pour objet la gestion, administration, exploitation et mise en valeur par vente, achat, échange, mise en fermage, prise à bail ou de toutes autres manières, de propriétés immobilières et de l'exercice de toutes activités accessoires nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six (6) premiers mois de l'exercice social avec effet au 31 décembre de l'année en cours, moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à son ou ses coassociés.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Foetz. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché par simple décision des gérants.

Titre II. - Apports, Capital social, Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de cent mille francs (100.000,-) divisé en cent (100) parts sociales de mille francs chacune.

Ces parts sociales ont été attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Raymond Gammaitoni, prédit, quarante parts sociales.	40 parts sociales
2.- Madame Josette Rossi, prédite, quarante parts sociales	40 parts sociales
3.- Madame Eliane Gammaitoni, prédite, vingt parts sociales.	20 parts sociales

Total: cent parts sociales	<u>100 parts sociales</u>
--------------------------------------	---------------------------

Toutes ces cent (100) parts sociales ont été libérées intégralement par les associés, en espèces, de sorte que la somme de cent mille francs (100.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement et qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Art. 6. Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par les autres associés. Toutefois, la transmission, à cause de mort à des héritiers en ligne directe ou au conjoint est libre.

En cas de cession de parts entre vifs comme en cas de transmission de parts à cause de mort à des personnes non-associées les autres associés respectivement les associés survivants ont un droit de préemption qui s'exercera de la façon suivante:

L'associé qui se propose de céder, tout ou partie de ses parts à une personne non-associée doit préalablement informer par lettre recommandée les autres associés du prix de cession, des modalités de son paiement et du nom et adresse du cessionnaire éventuel. Les autres associés, qui ont le droit d'acquérir les parts offertes dans la proportion des parts qu'ils possèdent, devront, dans le mois et par lettre recommandée à la poste informer le cédant de leur intentions soit d'acquérir, aux mêmes conditions et prix, les parts à céder, en tout ou en partie, soit de ne pas exercer leur droit de préemption.

En cas où, endéans ce délai d'un mois le droit de préemption n'est pas exercé pour la totalité des parts cédées, une assemblée générale doit être convoquée par les soins d'un ou des gérants endéans le délai d'un mois, appelée à statuer sur l'agrément du cessionnaire.

En cas de cession projetée à titre gratuit, le droit de préemption s'exercera sur base d'un prix de rachat calculé sur base d'un rapport d'expertise convenu entre parties ou ordonné en justice.

En cas de transmission à cause de mort des parts à des héritiers autres que les héritiers en ligne directe ou le conjoint survivant, le droit de préemption reconnu aux associés survivants s'exercera sur base d'un prix de rachat calculé conformément à l'alinéa qui précède. Les héritiers et légataires devront, dans les deux mois du décès de leur auteur, requérir des autres associés survivants, s'ils entendent exercer leur droit de préemption. Les associés survivants devront, dans le mois de la réception de cette réquisition, à faire par lettre recommandée informer également par lettre recommandée à la poste, les héritiers et légataires de leurs intentions soit d'exercer leur droit de préemption, soit d'y renoncer.

Au cas où le droit de préemption n'est pas exercé, ou n'est exercé qu'en partie, il est procédé conformément à l'alinéa trois qui précède.

A défaut d'agrément par les autres associés de l'acheteur des parts proposées par le cédant ou ses héritiers ou ayants-droits et à défaut de rachat des parts par les associés, les héritiers ou légataires non-agrémentés ou l'associé cédant peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société.

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle à celle du nombre des parts existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède. Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes dans la proportion de leurs parts d'intérêts dans la société, dans les limites des articles 1862 et 1854 du Code Civil.

Art. 10. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 11. Chaque part est indivisible à l'égard de la société de sorte que les copropriétaires indivis seront dans ce cas tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III.- Administration de la société

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants. S'il n'existe qu'un seul gérant, la société est engagée valablement et en toutes circonstances par la seule signature du gérant. S'il y a plusieurs gérants, ils engagent valablement la société par leurs signatures collectives en toutes circonstances, y compris les actes d'achat, transformation ou de vente immobilière, les actes de mainlevée avec ou sans constatation du paiement et en général les actes d'administration ou même équivalent à une aliénation, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société, sans que cette énumération ne soit limitative.

Ils peuvent encore emprunter au nom de la société ou faire consentir à celle-ci des ouvertures de crédit avec ou sans garantie réelle et signer valablement tous actes de prêt, d'ouverture de crédit ou autres et hypothéquer les biens immobiliers de la société en garantie de ces prêts ou ouvertures de crédit.

Art. 13. Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur les affaires de la société et il pourra en particulier prendre inspection des livres et comptes au siège social, mais sans déplacement.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exige sur convocation du ou des gérants et sur convocation d'un ou plusieurs associés.

Pareille convocation doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Art. 15. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé par la majorité des trois quarts des votes des associés, présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 16. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan pendant les huit jours qui précèdent l'assemblée générale ordinaire.

Titre V.- Dissolution et liquidation

Art. 17. En cas de dissolution, la liquidation sera faite soit par le ou les liquidateurs nommés par les associés, soit par les associés.

Les pouvoirs du ou des liquidateurs seront fixés lors de leurs nominations. A défaut de pareille fixation, le ou les liquidateurs jouiront des pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, notamment, vendre, les immeubles à l'amiable ou aux enchères, toucher les prix de vente, consentir tous désistements, ou mainlevées, avec ou sans constatation de paiement, régler et acquitter le passif.

Titre VI.- Dispositions générales

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente mille francs (30.000,-).

Assemblée générale

Après avoir arrêté ainsi les statuts de la société, les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et, à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes:

Sont nommés gérants de la prédite société civile immobilière:

Monsieur Raymond Gammaitoni, prédit.

Madame Josette Rossi, préдите.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.
L'adresse de la société est fixée à L-3896 Foetz, 10, rue Belle Vue.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Gammaitoni, E. Gammaitoni, J. Rossi, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 septembre 2001, vol. 872, fol. 29, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 octobre 2001.

N. Muller.

(63972/224/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

TRAVELCAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 57.879.

*Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
du 3 septembre 2001*

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte de la démission, avec effet au 31 août 2001, de Monsieur Sandro Capuzzo de sa fonction d'administrateur de la société et décide de coopter Monsieur Eliseo Graziani, employé privé, demeurant à Luxembourg, au poste d'administrateur en remplacement de l'administrateur sortant dont il terminera le mandat.

L'Assemblée accorde également pleine et entière décharge à l'administrateur sortant pour l'exercice de sa fonction.

Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Eliseo Graziani, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 58, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63951/065/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

BHW INVEST, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1442 Luxembourg, 5, rue Pierre d'Aspelt.

H. R. Luxemburg B 51.859.

Im Jahre zweitausendeins, am achtundzwanzigsten September.

Vor Notar Robert Schuman, mit Amtssitz in Differdingen,

Sind erschienen:

1.- Die Aktiengesellschaft BHW RÜCKVERSICHERUNG S.A., mit Firmensitz in L-1442 Luxembourg, 5, rue Pierre d'Aspelt,

hier vertreten durch Herrn Andreas Hiller, Direktor, wohnhaft zu L-2273 Luxembourg, 4a, rue de l'Ouest, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt zu Luxembourg, am 27. September 2001,

2.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung BHW GESELLSCHAFT FÜR WOHNUNGSWIRTSCHAFT m.b.H., mit Firmensitz zu D-31789 Hameln, Lubahnstrasse, 2,

hier vertreten durch Herrn Andreas Hiller, vorgeannt, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt zu Hameln, am 27. September 2001.

Beide vorgeannten privatschriftlichen Vollmachten werden nach gehöriger ne varietur Unterschrift durch die Komparanten, vertreten wie vorher erwähnt, und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparanten, vertreten wie eingangs erwähnt, erklären, alleinige Gesellschafter der Gesellschaft BHW INVEST Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu sein, welche gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Gérard Lecuit, mit Amtssitz zu Hesperingen, am 7. Juli 1995, veröffentlicht im Amtsblatt C, Nummer 517 vom 10. Oktober 1995.

Die Gesellschaftssatzung wurde mehrmals abgeändert und zuletzt gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Léonie Grethen, mit Amtssitz zu Rambrouch, am 29. September 2000, veröffentlicht im Amtsblatt C, Nummer 261 vom 11. April 2001.

Welche Komparanten, vertreten wie vorher erwähnt, erklären sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung eingefunden zu haben, deren Tagesordnung von ihnen bekannt ist und den amtierenden Notar bitten, die einstimmig gefassten Beschlüsse wie folgt zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst eine Aufstockung des Gesellschaftskapitals um zwei Millionen vierhunderttausend Euro (EUR 2.400.000,-) von achtzehn Millionen siebenhundertzwanzigtausend Euro (EUR 18.720.000,-) auf einundzwanzig Millionen einhundertzwanzigtausend Euro (EUR 21.120.000,-) durch die Ausgabe von vierundzwanzigtausend (24.000) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je hundert Euro (EUR 100,-), welche dieselben Rechte und Pflichten wie die bestehenden Anteile verbriefen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt die vollständige Einzahlung von einer Million achthunderttausend Euro (EUR 1.800.000,-) durch die Aktiengesellschaft BHW RÜCKVERSICHERUNG S.A., vorgeannt, an, worüber dem instrumentierenden Notar der Nachweis erbracht wurde, und stimmt demgemäss der Zeichnung von achtzehntausend (18.000) neuen Gesellschaftsanteilen durch besagte Gesellschaft zu.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt die vollständige Einzahlung von sechshunderttausend Euro (EUR 600.000,-) durch die Gesellschaft mit beschränkter Haftung BHW GESELLSCHAFT FÜR WOHNUNGSWIRTSCHAFT m.b.H., vorgeannt, an, worüber dem instrumentierenden Notar der Nachweis erbracht wurde, und stimmt demgemäss der Zeichnung von sechstausend (6.000) neuen Gesellschaftsanteilen durch besagte Gesellschaft zu.

Vierter Beschluss

Gemäss vorerwähnter Kapitalerhöhung bekommt Artikel 6 der Satzungen folgenden Wortlaut:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt einundzwanzig Millionen einhundertzwanzigtausend Euro (EUR 21.120.000) eingeteilt in zweihundertelftausendzweihundert (211.200) Anteile von je hundert Euro (EUR 100,-), gezeichnet wie folgt:

1.- BHW RÜCKVERSICHERUNG S.A.: hundertachtundfünfzigtausendvierhundert Anteile,	158.400
2.- BHW GESELLSCHAFT FÜR WOHNUNGSWIRTSCHAFT m.b.H., zweiundfünfzigtausendachthundert Anteile,	52.800
Insgesamt: zweihundertelftausendzweihundert Anteile	211.200

Das Gesellschaftskapital wurde voll eingezahlt.»

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft in Zusammenhang mit gegenwärtiger Urkunde entstehen, belaufen sich ungefähr auf LUF 1.060.000,-.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Hiller, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2001, vol. 861, fol. 97, case 9. – Reçu 968.158 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft zum zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Differdingen, den 3. Oktober 2001.

R. Schuman.

(64016/237/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

BHW INVEST, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1442 Luxembourg, 5, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 51.859.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

(64017/237/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

SYNTHESIS BANKING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 70.831.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 55, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(63925/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

A + P KIEFFER OMNITEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 48.224.

L'an deux mille un, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société OMNITEC PARTICIPATION S.A., société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 59, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.392,

ici représentée par son conseil d'administration, savoir Messieurs Ady Kieffer, ingénieur diplômé, demeurant à Kockelscheuer, Pierre Kieffer, industriel, demeurant à Bridel, Pierre-Emile Kieffer, ingénieur diplômé, demeurant à Luxembourg et Mil Kieffer, ingénieur diplômé, demeurant à Luxembourg.

2) Monsieur Ady Kieffer, prénommé, en son nom personnel.

3) Monsieur Pierre Kieffer, prénommé, en son nom personnel.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée A + P KIEFFER OMNITEC, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 48.224, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 29 juin 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 452 du 12 novembre 1994, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 731 du 9 octobre 1998, déclarent se réunir en assemblée générale et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Aux termes de différents actes de cession de parts sous seing privé, datés du 8 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 1999, volume 531, folio 98, case 10:

a) La Société de participation A + P KIEFFER, S.à r.l. ayant son siège social à Luxembourg, 59, avenue Pasteur, a cédé les huit cent trente-quatre (834) parts sociales qu'elle détenait dans la Société, comme suit:

- quatre cent douze (412) parts sociales à la société anonyme OMNITEC PARTICIPATION S.A., prémentionnée,
- deux cent onze (211) parts à Monsieur Ady Kieffer, prémentionné,
- deux cent onze (211) parts à Monsieur Pierre Kieffer, prémentionné,

b) Monsieur Pierre-Emile Kieffer, prémentionné, a cédé les cent trois (103) parts sociales qu'il détenait dans la Société à Monsieur Ady Kieffer, prémentionné,

c) Monsieur Mil Kieffer, prémentionné, a cédé les cent trois (103) parts sociales qu'il détenait dans la Société à Monsieur Pierre Kieffer, prémentionné.

Ces cessions de parts sociales ont été faites conformément aux prescriptions des articles 7, 8 et 9 des statuts de la Société.

Les comparants, en leur qualité de seuls et uniques associés de la Société, acceptent expressément ces cessions de parts au nom et pour compte de la Société et dispensent les cédants de les faire notifier à la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil.

Par conséquent, le capital social de cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF) représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de vingt-mille francs luxembourgeois (20.000,- LUF) chacune, est réparti de la façon suivante:

1) OMNITEC PARTICIPATION S.A., prémentionnée, mille six cent soixante-six parts sociales	1.666
2) Monsieur Ady Kieffer, prémentionné, quatre cent dix-sept parts sociales	417
3) Monsieur Pierre Kieffer, prémentionné, quatre cent dix-sept parts sociales	417
Total: deux mille cinq cents parts sociales	2.500

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide en outre de supprimer purement et simplement le deuxième alinéa de l'article 9 des statuts et de modifier les deuxième et troisième alinéas (nouveaux) de cet article pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 9. Deuxième et troisième alinéas.** Monsieur Ady Kieffer concède à son fils Pierre-Emile Kieffer un droit de préemption pour le rachat des parts sociales qu'il détient.

Monsieur Pierre Kieffer concède à son fils Mil Kieffer un droit de préemption pour le rachat des parts sociales qu'il détient.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de corriger une faute de frappe au deuxième alinéa de l'article 14 qui doit se lire comme suit:

«Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour, le lieu, les date et heure de la réunion.»

Quatrième résolution

Conformément à l'article 11 des statuts de la Société, l'assemblée autorise les deux gérants, Messieurs Pierre-Emile Kieffer et Mil Kieffer, à vendre au nom et pour compte de la Société par leur signature conjointe à la société EQUIPEMENTS TECHNIQUES DU BÂTIMENT, ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 59, avenue Pasteur, l'immeuble suivant:

un terrain sis à Luxembourg-Merl, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, ancienne commune de Holle-rich, section E de Merl-Sud, sous le numéro 86/1485, lieu-dit «auf dem Seisselstengchen», labour, d'une contenance d'un hectare douze ares 90 centiares.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Kieffer, P. Kieffer, P.-E. Kieffer, M. Kieffer, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2001, vol. 131S, fol. 88, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2001.

F. Baden.

(63999/200/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

A + P KIEFFER OMNITEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 48.224.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2001.

F. Baden.

(64000/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

V & V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Pétange, 32, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 60.907.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 11 octobre 2001.

Signature.

(63956/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

V & V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Pétange, 32, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 60.907.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 11 octobre 2001.

Signature.

(63957/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

ALCANTARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 37.035.

RECTIFICATIF

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 26 novembre 1999

L'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital de la société est fixé à deux cent quarante-huit euros (EUR 248.000,-) représenté par cent (100) actions ordinaires de catégorie A et par neuf cent (900) actions de catégorie B d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (EUR 248,-).»

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 55, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63992/504/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

THE ARGONAUT MASTER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 59.179.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2001, vol. 558, fol. 72, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Signature.

(63938/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

THE ARGONAUT MASTER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 59.179.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
qui a eu lieu le 15 octobre 2001 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- L'assemblée a décidé d'affecter le résultat de l'exercice clôturant au 30 juin 2001 comme suit:

Résultats reportés au 30 juin 2001	- 37.765,06 CHF
Résultat de l'exercice du 1 ^{er} juillet 2000 au 30 juin 2001	1.779,77 CHF
Solde à reporter	- 35.985,29 CHF

- L'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs:

QUENON INVESTMENTS LIMITED,
SHAPBURG LIMITED,
LIFTWOOD INVESTMENTS LIMITED,

ainsi qu'au commissaire aux comptes THEMIS AUDIT LIMITED pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 2001;

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

QUENON INVESTMENTS LIMITED,
SHAPBURG LIMITED,
LIFTWOOD INVESTMENTS LIMITED,

jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 30 juin 2002;

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, THEMIS AUDIT LIMITED, jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 30 juin 2002.

Luxembourg, le 15 octobre 2001.

Pour THE ARGONAUT MASTER HOLDINGS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2001, vol. 558, fol. 72, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63939/250/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

VENUSFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 45.406.

*Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
du 3 septembre 2001*

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte de la démission, avec effet au 31 août 2001, de Monsieur Sandro Capuzzo de sa fonction d'administrateur de la société et décide de coopter Monsieur Eliseo Graziani, employé privé, demeurant à Luxembourg, au poste d'administrateur en remplacement de l'administrateur sortant dont il terminera le mandat.

L'Assemblée accorde également pleine et entière décharge à l'administrateur sortant pour l'exercice de sa fonction.

Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Eliseo Graziani, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 58, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63953/065/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

WAKNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 65.669.

—
*Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
du 3 septembre 2001*

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte de la démission, avec effet au 17 juillet 2001, de Monsieur Virgilio Ranalli de sa fonction d'administrateur de la société et décide de ne pas pourvoir à son remplacement en portant le nombre d'administrateurs de quatre à trois.

L'Assemblée prend acte de la démission, avec effet au 31 août 2001, de Monsieur Sandro Capuzzo de sa fonction d'administrateur de la société et décide de coopter Monsieur Eliseo Graziani, employé privé, demeurant au Luxembourg, au poste d'administrateur en remplacement de l'administrateur dont il terminera le mandat.

L'Assemblée accorde également pleine et entière décharge auxdits administrateurs sortants pour l'exercice de leur fonction.

Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Eliseo Graziani, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 58, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63958/065/25)

Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

WINEXCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2145 Luxembourg, 115, rue Cyprien Merjai.
R. C. Luxembourg B 23.565.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 10 octobre 2001, vol. 558, fol. 74, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour WINEXCO S.A.

Signature

(63961/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

WINEXCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2145 Luxembourg, 115, rue Cyprien Merjai.
R. C. Luxembourg B 23.565.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 10 octobre 2001, vol. 558, fol. 74, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour WINEXCO S.A.

Signature

(63962/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

ZIROUC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 67.938.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2001, vol. 558, fol. 72, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Signature.

(63966/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

ADECCO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 34.858.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 70, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Signature.

(63982/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

ADECCO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 34.858.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 70, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Signature.

(63983/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

YANG-TSE HANDELSGESELLSCHAFT - EXPORT & IMPORT, S.à r.l.,

Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5530 Remich, 15, rue de l'Eglise.
H. R. Luxemburg B 57.546.

Gesellschafterversammlung vom 3. Oktober 2001

Am 3. Oktober 2001 sind erschienen:

- Herr Min Chou Chan, Geschäftsmann, wohnhaft in L-1453 Luxemburg-Dommeldange, 11, rue d'Echternach;
- Herr Pei Hua Zhu, Geschäftsmann, wohnhaft in L-5335 Moutfort, 2, rue de Medingen;
- Herr Tingquin Zhang, Geschäftsmann, wohnhaft in L-5530 Remich, 15, rue de l'Eglise.

Handelnd in ihrer Eigenschaft als Gesellschafter welche das gesamte Gesellschaftskapital obengenannter Gesellschaft vertreten, und nehmen folgende Beschlüsse:

1) Zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer ernannt, Herr Tingquin Zhang, vorbenannt.

2) Zum administrativen Geschäftsführer der Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer ernannt, Herr Yong Zhang, Gesshäftsman, wohnhaft in L-5530 Remich, 15, rue de l'Eglise.

3) Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift des technischen und des administrativen Geschäftsführers.

Remich, den 3. Oktober 2001.

M.C. Chan / P.H. Zhu / T. Zhang

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 69, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63965/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

BARTLOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 73.881.

EXTRAIT

En date du 2 janvier 2001, DEGROOF & PORTABELLA S.A., établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau et la société BARTLOS S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le N° B 73.881, dont le siège social est établi au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, ont conclu une convention de domiciliation pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 juillet 2001

DEGROOF & PORTABELLA S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2001, vol. 58, fol. 32, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64009/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

A & AHDP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 77.470.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 1^{er} octobre 2001 au siège social que:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de révoquer l'administrateur Mademoiselle Chloé Florin.
L'assemblée lui a accordé décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur:
- Monsieur Francisco M. Guerra, juriste, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
En conformité avec l'article 52 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 l'administrateur nommé, Monsieur Francisco M. Guerra, achève le mandat de celui qu'il remplace.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2001.

Pour réquisition - inscription

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2001, vol. 558, fol. 32, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63981/600/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

BALOISE ASSURANCES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 1, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 68.065.

L'an deux mille un, le 26 septembre 2001, à 14.00 heures.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BALOISE ASSURANCES LUXEMBOURG S.A., établie et ayant son siège social à L-1235 Luxembourg, 1, rue Emile Bian, constituée suivant acte reçu par notaire Metzler le 30 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 221 du 31 mars 1999, et modifié suivant acte reçu par le notaire Metzler le 20 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 138 du 11 février 2000, et suivant acte reçu par le notaire Metzler le 21 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 208 du 15 mars 2000, société immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 68.065.

Bureau

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Andre Bredimus, Administrateur-Directeur Général de BALOISE ASSURANCES LUXEMBOURG S.A., demeurant à Junglinster.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Louis Hastert, juriste, demeurant à Luxembourg.
L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Danielle Koehnen-Muller, juriste, demeurant à Sanem.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et prie d'acter que:

I. La présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du Jour:

1. Conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euros avec effet immédiat, c'est ainsi qu'après conversion, le capital social sera d'un montant de cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR).
2. Augmentation du capital social de quarante deux mille cent vingt neuf, cinquante euros (42.129,50 EUR), sans émission d'actions nouvelles.
3. Modification afférente de l'article 5 1^{er} alinéa des statuts.
4. Divers.

Constatation de la validité de l'assemblée

Monsieur le Président constate qu'il résulte de la liste de présence que la totalité du capital est représentée, de sorte que la présente assemblée peut se tenir sans publication préalable d'avis de convocation. Dès lors l'assemblée se considère comme valablement constituée et convoquée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir, avec effet immédiat, la monnaie d'expression du capital social et du capital autorisé de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) au cours de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR.

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de quarante deux mille cent vingt neuf, cinquante euros (42.129,50 EUR) sans émission d'actions nouvelles, par prélèvement sur le résultat reporté.

C'est ainsi qu'après conversion, le capital social est fixé à cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social de la société est fixé à cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont Procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent acte.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2001, vol. 558, fol. 72, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64007/000/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

AL GINTER PERCUSSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7357 Helmdange, 15, Im Gehr.

R. C. Luxembourg B 70.700.

*Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique
tenue à Helmdange le 28 septembre 2001*

Ordre du jour:

1) Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en euros, de 500.000,- LUF à 12.394,68 EUR à partir du 1^{er} janvier 2002.

2) Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

3) Adaptation de la mention de la valeur nominale des parts sociales et du capital social.

4) Adaptation de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cent (12.500,-) euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125) euros chacune.»

Décisions

Après en avoir délibéré, l'associé unique, à l'unanimité:

- décide de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en euros, de 500.000,- LUF à 12.394,68 EUR, à partir du 1^{er} janvier 2002;

- décide d'augmenter le capital social de 105,32 euros pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 EUR à 12.500,- EUR par incorporation de réserves;

- décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social;

- décide d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cent (12.500,-) euros représentés par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125) euros chacune.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

A. Ginter.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 80, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63993/514/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

AMERIFAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4774 Pétange, 3, rue des Promenades.
R. C. Luxembourg B 74.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 52, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour la AMERIFAC, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG

(63994/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

AMERIFAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4774 Pétange, 3, rue des Promenades.
R. C. Luxembourg B 74.123.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 31 juillet 2001

Les associés de la société AMERIFAC, S.à r.l., a décidé de convertir le capital social en EUR pour le 1^{er} janvier 2001.

Le capital social de 500.000,- LUF est ainsi converti de la façon suivante:

Conversion (40,3399).....	12.394,68 EUR
Augmentation de capital par incorporation de réserves.....	105,32 EUR
	12.500,00 EUR

Le capital social de 12.500,- EUR est représenté par 500 parts sociales de 25,- EUR chacune, entièrement libérées.

Luxembourg, le 31 août 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 52, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63995/503/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

ADT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 40.399.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la société tenue le 22 août 2001 à Luxembourg

Conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale des associés de la Société datant du 22 août 2001, le conseil d'administration de la Société a décidé de déléguer à Monsieur Kevin Francis O'Kelly-Lynch, general manager, la gestion journalière de la Société et de le nommer en qualité d'administrateur-délégué de la Société avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa seule signature, et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2003.

Au terme de cette nouvelle nomination, la composition de conseil d'administration est désormais la suivante:

- Monsieur Michelangelo Stefani, administrateur-délégué, demeurant en Belgique;
- Monsieur Alastair MacGowan, administrateur, demeurant à Luxembourg; et
- Monsieur Kevin Francis O'Kelly-Lynch, administrateur-délégué, demeurant en Irlande.

Pour publication et réquisition

ADT FINANCE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 79, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63984/253/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

AQUITAINE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.929.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2001, vol. 558, fol. 75, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Signature.

(64001/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

ADT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 44.300.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 27 septembre 2001 à Luxembourg

L'assemblée a décidé de révoquer Monsieur Richard Brann en tant qu'administrateur et administrateur-délégué à la gestion journalière de la Société à compter du 9 juillet 2001 et lui a donné décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au 9 juillet 2001.

L'assemblée a décidé de nommer Monsieur Kevin Francis O'Kelly-Lynch, general manager, demeurant à Dublin (Irlande), en tant qu'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Richard Brann à compter du 9 juillet 2001 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2003.

Au terme de cette nouvelle nomination, la composition de conseil d'administration est désormais la suivante:

- Monsieur Michelangelo Stefani, administrateur-délégué, demeurant en Belgique;
- Monsieur Alastair MacGowan, administrateur, demeurant à Luxembourg; et
- Monsieur Kevin Francis O'Kelly-Lynch, administrateur, demeurant en Irlande.

Pour publication et réquisition

ADT LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 79, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63985/253/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

AFECE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 76.246.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 1^{er} octobre 2001 au siège social que:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de révoquer l'administrateur Mademoiselle Chloé Florin. L'assemblée lui a accordé décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur:

- Monsieur Romain Lutgen, juriste, demeurant à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

En conformité avec l'article 52 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 l'administrateur nommé, Monsieur Romain Lutgen, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2001, vol. 558, fol. 32, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63986/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

COLBY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: 12.500,00 ECU.

Siège social: Luxembourg, 19, avenue des Archiducs.
R. C. Luxembourg B 66.021.

1. Le nombre de gérant est porté à deux.
2. Est nommé deuxième gérant de la société Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, 19, place des Archiducs.
3. Chacun des gérants pourra engager la société par sa seule signature en toutes circonstances.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 55, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64033/504/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

AGRATI PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 42.335.

Extrait de la résolution prise par l'assemblée générale statutaire en date de 2 avril 2001

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes seront reconduits pour une nouvelle période statutaire de 1 an, à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2002.

Pour extrait sincère et conforme
AGRATI PARTICIPATIONS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 77, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63987/788/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

AGRATI PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 42.335.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, vol. 588, fol. 77, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2001.

(63988/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

ARTICLES DE CAVE SYLVIE ENTRINGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5825 Fentange, 18, rue Victor Feyder.
R. C. Luxembourg B 52.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 52, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour ARTICLES DE CAVE SYLVIE ENTRINGER, S.à r.l.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(64002/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

ARTICLES DE CAVE SYLVIE ENTRINGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5825 Fentange, 18, rue Victor Feyder.
R. C. Luxembourg B 52.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 52, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour ARTICLES DE CAVE SYLVIE ENTRINGER, S.à r.l.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(64003/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

ARTICLES DE CAVE SYLVIE ENTRINGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5825 Fentange, 18, rue Victor Feyder.
R. C. Luxembourg B 52.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 52, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour ARTICLES DE CAVE SYLVIE ENTRINGER, S.à r.l.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(64004/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

ATELIER METALLIQUE DOSTERT CONTERN (A.M.D.C.), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5324 Contern, rue de Chaux.
R. C. Luxembourg B 27.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 80, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour ATELIER METALLIQUE DOSTERT CONTERN (A.M.D.C.), S.à r.l.

Signature

(64005/680/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

BALOISE VIE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 1, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 54.686.

Assemblée Générale Extraordinaire du 26 septembre 2001

L'an deux mille un, le 26 septembre 2001, à 14.15 heures.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BALOISE VIE LUXEMBOURG S.A., établie et ayant son siège social à L-1235 Luxembourg, 1, rue Emile Bian, constituée suivant acte reçu par notaire Metzler le 6 mai 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 360 du 27 juillet 1996, et modifié suivant acte reçu par le notaire Metzler le 7 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 79 du 24 janvier 2000,

société immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 54.686.

Bureau

La séance est ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Monsieur André Bredimus, Administrateur-Directeur Général de BALOISE VIE LUXEMBOURG S.A., demeurant à Junglinster.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Louis Hastert, Juriste, demeurant à Luxembourg.
L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Danielle Koehnen-Muller, Juriste, demeurant à Sanem.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et prie d'acter que:

I. La présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euros avec effet immédiat, c'est ainsi qu'après conversion, le capital social sera d'un montant de cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR).

2. Augmentation du capital social de quarante deux mille cent vingt neuf, cinquante euros (42.129,50 EUR), sans émission d'actions nouvelles.

3. Modification afférente de l'article 5 1^{er} alinéa des statuts.

4. Divers.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et convoquée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir, avec effet immédiat, la monnaie d'expression du capital social et du capital autorisé de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) au cours de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR.

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de quarante deux mille cent vingt neuf, cinquante euros (42.129,50 EUR) sans émission d'actions nouvelles, par prélèvement sur le résultat reporté.

C'est ainsi qu'après conversion, le capital social est fixé à cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social de la société est fixé à cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent acte.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2001, vol. 558, fol. 72, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64008/000/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

BABU INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 74.288.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 1^{er} octobre 2001 au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de révoquer l'administrateur Mademoiselle Chloé Florin.

L'assemblée lui a accordé décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur:

- Monsieur Joseph Hansen, retraité, demeurant à L-8445 Steinfort, 9, cité Mont-Rose.

En conformité avec l'article 52 de la loi des sociétés commerciales du 10 août 1915 l'administrateur nommé, Monsieur Joseph Hansen, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2001

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2001, vol. 558, fol. 39, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64006/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

B.I.P. S.A., BAU IMMO & PROMOTIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-4776 Pétange, 2, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 77.296.

L'an deux mille un, le quatre octobre.

S'est réuni le conseil d'administration de la société anonyme BAU IMMO & PROMOTIONS S.A., en abrégé B.I.P. S.A. composé comme suit:

1. Madame Mathieu Christine, agent immobilier, demeurant à B-6790 Aubange, Belgique;
2. Madame Jaquemin Brigitte, secrétaire demeurant à B-6792 Battincourt, Belgique;
3. Monsieur Tordoor Frédéric, employé privé, demeurant à L-4734 Pétange;
4. Monsieur Kintziger Eric, entrepreneur, demeurant à B-6792 Battincourt, Belgique.

L'assemblée générale ordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Changement de commissaire aux comptes;
2. Changement des pouvoirs de signatures des administrateurs.

Le Conseil d'Administration aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, il a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Etait appelée aux fonctions de commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée KORDALL AUDIT, S.à r.l. ayant son siège à L-4925 Bascharage, 10, rue de Hautcharage.

Elle est remplacée par la société anonyme UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A., établie à L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

Deuxième résolution

Le conseil d'administration décide un changement dans les pouvoirs de signatures des administrateurs. Pour la gestion journalière et les opérations bancaires, la société est engagée;

soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, Madame Mathieu Christine; soit par la signature conjointe des administrateurs suivants:

- Monsieur Kintziger Eric et Madame Mathieu Christine ou Monsieur Tordoor
- Madame Jaquemin Brigitte et Monsieur Tordoor Frédéric ou Madame Mathieu Christine.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente réunion a été close.

Fait et passé à Pétange, au siège social de la société, date qu'en tête.

E. Kintziger / B. Jaquemin / F. Tordoor / C. Mathieu

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 2001, vol. 321, fol. 24, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature

(64012/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

BELTRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 17.837.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 55, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(64013/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

BELTRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 17.837.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 28 mai 2001

- La valeur nominale des actions est supprimée.
- Le capital social de la société de LUF 20.000.000,- est converti en EUR 495.787,05.

L'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à EUR 495.787,05 représenté par 20.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 55, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64014/504/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

BOUCHERIE SCHARPANTGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6140 Junglinster, 21, rue du Village.

R. C. Luxembourg B 57.105.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Junglinster le 21 septembre 2001

L'associé unique de la société BOUCHERIE SCHARPANTGEN, S.à r.l., a décidé de convertir le capital social en EUR à compter du 1^{er} janvier 2001.

Le capital social de 1.000.000,- LUF est ainsi converti de la façon suivante:

Conversion (40,3399)	24.789,35
Augmentation de capital par incorporation de réserves	210,65
	EUR 25.000,00

Le capital social de 25.000,- EUR est représenté par 200 parts sociales de 125,- EUR chacune, entièrement libérées en numéraire.

Junglinster, le 21 septembre 2001

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol.558, fol. 52, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64019/503/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

C.G. MULLER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.914.

L'an deux mille un, le quatorze septembre.
Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Cyril Antoine Muller, coiffeur, demeurant à F-57000 Metz (France), 41, rue Saint-André, agissant en sa qualité de gérant unique, et actuellement propriétaire de toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée C.G. Muller, ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 23, avenue de la Gare, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 57.914, constituée suivant acte reçu en date du 22 janvier 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 230 du 9 mai 1997, et dont les statuts n'ont subi à ce jour aucune modification.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations.

Cession de parts sociales

En vertu d'une convention sous seing privé datée du 3 septembre 2001, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement, Monsieur Gaston Charles Muller et son épouse Madame Christiane Marie Lozano, demeurant ensemble à Marly (France) ont cédé et transporté sous les garanties de fait et de droit, à Monsieur Cyril Muller, comparant, les cinq cents (500) parts sociales qu'ils détenaient dans la société C.G. MULLER, préqualifiée, pour et moyennant le prix total de dix mille francs français (FRF 10.000,-).

Ensuite Monsieur Cyril Muller, comparant, agissant en sa qualité de gérant unique de la société à responsabilité limitée C.G. MULLER, prédésignée, a déclaré accepter la cession de parts ainsi intervenue et la considérer comme dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil, et à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Qu'il s'ensuit que Monsieur Cyril Muller, comparant, est devenu propriétaire à compter du 3 septembre 2001 de la totalité des cinq cents (500) parts sociales de la société à responsabilité limitée C.G. MULLER et a droit aux bénéfices à partir de la même date.

Qu'il est subrogé à partir de la même date dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Modifications statutaires

Ensuite Monsieur Cyril Muller prénommé, en sa qualité d'associé unique de la société C.G. MULLER prédésignée, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses résolutions.

Première résolution

L'associé unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de convertir la devise d'expression du capital social de LUF (francs luxembourgeois) en EUR (euros), au taux officiel de EUR 1,- pour LUF 40,3399, le capital social étant dès lors fixé à EUR 12.394,68 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros et soixante-huit cents).

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de EUR 105,32 (cent cinq Euros et trente-deux cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.394,68.- (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros et soixante-huit cents), tel que résultant de la conversion qui précède, à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents Euros) par incorporation de résultats reportés, à due concurrence, le nombre de parts sociales restant inchangé.

Une attestation établie par l'expert-comptable de la prédite société C.G. MULLER et constatant que lesdits résultats reportés existent à ce jour, a été remise au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales existantes à EUR 25.- (vingt-cinq Euros) par part sociale, le capital étant désormais fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25.- (vingt-cinq Euros) chacune.

Cinquième résolution

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, intégralement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Monsieur Cyril Muller, employé privé, demeurant à F-57000 Metz (France), 41, rue Saint-André est propriétaire de toutes les parts sociales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente mille francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Muller - M. Thyes-Walch

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2001, vol. 131S, fol. 65, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

M. Thyes-Walch.

(64030/233/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

C.G. MULLER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 57.914.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(64031/233/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

C.R.S.M., Société Anonyme.

Siège social: L-3896 Foetz, 4, Biirkewee.

R. C. Luxembourg B 53.210.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 59, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2001.

(64039/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

C.R.S.M., Société Anonyme.

Siège social: L-3896 Foetz, 4, Biirkewee.

R. C. Luxembourg B 53.210.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 59, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2001.

(64040/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

C.R.S.M., Société Anonyme.

Siège social: L-3896 Foetz, 4, Biirkewee.

R. C. Luxembourg B 53.210.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 59, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2001.

(64041/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

C.R.S.M., Société Anonyme.

Siège social: L-3896 Foetz, 4, Biirkewee.

R. C. Luxembourg B 53.210.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2001

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société anonyme C.R.S.M. S.A. tenue à Luxembourg le 31 mai 2001 que l'assemblée générale a décidé que l'administrateur-délégué peut engager la société par sa seule signature.

A été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes la FIDUCIAIRE HENZIG ET SCHERER s.c.

Les mandats d'administrateur-délégué ainsi que celui du commissaire aux comptes sont valables pour une durée de six ans.

Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 59, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64042/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

EXCELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 64.775.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 80, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Signature.

(64062/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

EXCELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 51, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 64.775.

Extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 13 septembre 2001

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Monsieur Patrick Harion.

L'Assemblée nomme Monsieur Giuseppe Tommasi, Scrutateur et désigne Mademoiselle Séverine Todeschini, secrétaire, tous présents et acceptants.

Le président explique que, pour des raisons administratives, l'Assemblée n'a pas pu se tenir aux heures et date prévues dans les statuts.

Le Président constate qu'il résulte d'une liste de présence signée par les mandataires des Actionnaires que l'intégralité du capital social est présente ou représentée, de sorte que la présente Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son Ordre de Jour, même en l'absence de convocations préalables, tous les Actionnaires se reconnaissant dûment informés de l'Ordre du Jour.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Présentation et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2000.
3. Affectation du résultat de l'exercice.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Décision à prendre quant à l'article 100 sur les sociétés commerciales.
6. Nomination des nouveaux Administrateurs et du nouveau Commissaire aux Comptes.

Points 1 à 5

Monsieur le Président donne lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes et fournit des détails explicatifs au sujet du Bilan, du Compte de Profits et Pertes et des Annexes soumis à la présente Assemblée.

Ensuite et après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes

1^{ère} résolution

Approbation des Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

2^{ème} résolution

Approbation du Bilan, du Compte de Profits et Pertes et des Annexes au 31 décembre 2000 tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'Administration.

3^{ème} résolution

Décision de reporter à nouveau la perte de l'exercice qui s'élève à ECU 30.565,-

4^{ème} résolution

Décharge de leur gestion est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

5^{ème} résolution

La décision concernant ce point est renvoyée à une prochaine Assemblée Générale Extraordinaire ayant à l'ordre du jour la couverture des pertes enregistrées.

Point 6

6^{ème} résolution

Considérant que la majorité du Conseil d'Administration et que le Commissaire aux comptes ont fait part de leur démission, l'Assemblée nomme aux fonctions d'administrateurs:

1. M. Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Hoesdorf
2. Mme Marie-Fiore Ries Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette
3. Mme Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg

L'Assemblée nomme à la fonction de Commissaire aux Comptes M. Patrick Harion, sous-directeur, demeurant à Bouzonville.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale approuvant le bilan de l'exercice 2004.
Aucun autre sujet n'étant abordé et personne n'ayant d'objection, le Président lève la séance à 11.30 heures.
Le Secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Signature / Signature / Signature
Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64063/000/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

BAUER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5330 Moutfort, 91, rue de Remich.
R. C. Luxembourg B 63.859.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue à Moutfort le 4 octobre 2001

Le 4 octobre 2001 les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège de la société avec pour ordre du jour:

1) Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en euros, de un million cinq cent mille LUF (1.500.000) à trente sept mille cent quatre-vingt-quatre euros et trois cents (37.184,03)

2) Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

3) Adaptation de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente sept mille cinq cents euros (37.500,-) représenté par mille cinq cents parts sociales (1.500) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25).»

Décisions

Après en avoir délibéré, les associés:

- décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en euros, de un million cinq cent mille LUF (1.500.000,-) à trente sept mille cent quatre-vingt-quatre euros et trois cents (37.184,03);

- décident d'augmenter le capital social de trois cent quinze euros et quatre-vingt-dix-sept cents (315,97) pour le porter de son montant actuel de trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros et trois cents (37.184,03) à trente-sept mille cinq cents euros (37.500) par incorporation de bénéfices reportés;

- décident d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente sept mille cinq cents euros (37.500,-) représenté par mille cinq cents parts sociales (1.500) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25).»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

P. Bauer / N. Knepper

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 80, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64010/514/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

CAPITAL @ WORK GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 78.769.

Extrait de la réunion du conseil d'administration de la S.A. CAPITAL @ Work Group du 27 août 2001

Le conseil d'administration, agissant en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les statuts, nomme avec effet immédiat aux fonctions d'administrateurs-délégués avec pouvoir de signatures conjointes à deux pour toute opération supérieure à EUR 25.000,-, Messieurs:

- Guy De Paeuw demeurant à Wezembeek-Oppem;

- Antoine Hye de Crom demeurant à Rhode-St-Genèse;

- Yvan Nyssen demeurant à Rhode-St-Genèse.

M.T. Sprockeels / A. Hye de Crom

Administrateur / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2001, vol. 558, fol. 61, case 6. Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller

(64025/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

FBF FINANCIAL ENGINEERING SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen, 20, rue de la Solidarité.
R. C. Luxembourg B 34.977.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 69, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 octobre 2001.

P. Lux.

(64065/698/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

FBF FINANCIAL ENGINEERING SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen, 20, rue de la Solidarité.
R. C. Luxembourg B 34.977.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 69, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 octobre 2001.

P. Lux.

(64066/698/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

FBF FINANCIAL ENGINEERING SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen, 20, rue de la Solidarité.
R. C. Luxembourg B 34.977.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 69, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 octobre 2001.

P. Lux.

(64067/698/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

FBF FINANCIAL ENGINEERING SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen, 20, rue de la Solidarité.
R. C. Luxembourg B 34.977.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 69, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 octobre 2001.

P. Lux.

(64068/698/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

FBF FINANCIAL ENGINEERING SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen, 20, rue de la Solidarité.
R. C. Luxembourg B 34.977.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 69, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 octobre 2001.

P. Lux.

(64069/698/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

BENELUX PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.695.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 50, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Signature.

(64015/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

BEAUMER S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 20, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 52.479.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2001, vol. 558, fol. 27, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Conseil d'administration:

Membres du Conseil d'Administration à partir du 12 avril 2001:

- Mme Virginie Saverys, Anvers;
- M. Marc Saverys, Anvers;
- M. Nicolas Saverys, Anvers;
- M. Patrick De Brabandere, Anvers;
- M. Peter Raes, Anvers.

Réviseur d'entreprises à partir du 12 avril 2001

- KPMG AUDIT, G.D. Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BEAUMER S.A.

Signature

(64011/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

CLARESCO CONSULTING S.A., Société Anonyme,
(anc. FIDpartner LUXEMBOURG S.A.).

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 77.482.

L'an deux mille un, le treize septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FIDpartner LUXEMBOURG S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 77.482, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 août 2000, publié au Mémorial C, numéro 69 du 31 janvier 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Christel Ripplinger, juriste, demeurant à Rodemack (France).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Angé, comptable, demeurant à Saint-Hubert (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line Schul, juriste, demeurant à Réhon-Heumont (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de la dénomination sociale en CLARESCO CONSULTING S.A.

Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer la raison sociale de la société de FIDpartner LUXEMBOURG S.A., en celle de CLARESCO CONSULTING S.A.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit changement de la raison sociale, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article premier des statuts, pour lui donner en conséquence la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise, dénommée CLARESCO CONSULTING S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Ripplinger, P. Angé, M.L. Schul, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 septembre 2001, vol. 861, fol.80, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 octobre 2001.

J.J. Wagner.

(64071/239/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

**CLARESCO CONSULTING S.A., Société Anonyme,
(anc. FIDpartner LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 77.482.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 octobre 2001.

J.-J. Wagner.

(64072/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

FINPARCOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 51.051.

L'an deux mille un, le vingt septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FINPARCOR S.A., une société anonyme holding, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 51.051, constituée suivant acte notarié du 20 avril 1995, publié au Mémorial C, numéro 380 du 10 août 1995.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Sandrine Citti, employée de banque, demeurant à F-Florange.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine Day-Royemans, employée de banque, demeurant à B-Metzert/Attert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rosita Schommer, employée de banque, demeurant à L-Strassen.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Dissolution anticipée de la société.
- 2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société FINPARCOR S.A., prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires accorde pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. Citti, C. Day-Royemans, R. Schommer, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2001, vol. 861, fol. 86, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ehlinger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 octobre 2001.

J.J. Wagner.

(64076/239/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

FOXGLOVE COMPUTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7349 Heisdorf, 23, rue Henri De Stein.

R. C. Luxembourg B 37.635.

L'an deux mille un, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Servais Hoffmann, ingénieur diplômé, demeurant à Heisdorf, 23, rue Henri De Stein.

2) Monsieur Sean Hayes, informaticien, demeurant à F-57000 Metz, 39, place de Chambre,

ici représenté par Monsieur Servais Hoffmann, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Genève, le 30 juillet 2001, laquelle restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité FOXGLOVE COMPUTING, S.à r.l., avec siège social à Bertrange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.635, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden en date du 19 juillet 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 40 du 4 février 1992, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de Bertrange à L-7349 Heisdorf, 23, rue Henri De Stein.

En conséquence, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le siège social est établi à Heisdorf.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Hoffmann, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 10CS, fol. 6, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2001.

F. Baden.

(64081/200/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

FOXGLOVE COMPUTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7349 Heisdorf, 23, rue Henri de Stein.
R. C. Luxembourg B 37.635.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2001.

F. Baden.

(64082/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

HANCREA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen, 20, rue de la Solidarité.
R. C. Luxembourg B 61.467.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 69, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2001.

P. Lux.

(64095/698/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

HANCREA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen, 20, rue de la Solidarité.
R. C. Luxembourg B 61.467.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 69, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2001.

P. Lux.

(64096/698/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

HANCREA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen, 20, rue de la Solidarité.
R. C. Luxembourg B 61.467.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 69, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2001.

P. Lux.

(64097/698/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

HANCREA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen, 20, rue de la Solidarité.
R. C. Luxembourg B 61.467.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 69, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2001.

P. Lux.

(64098/698/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

CAPCO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 76.991.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 79, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Signature.

(64024/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

MOBIT HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 60.720.

L'an deux mille un, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MOBIT HOLDING S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont; inscrite au registre des firmes sous la section B numéro 60.720; constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen de résidence à Luxembourg, le 18 août 1997, publié au Mémorial C, de 1997, page 32.806;

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michele Canepa, juriste, demeurant à Luxembourg;

Le Président désigne comme secrétaire Madame Stéphanie Hutin, employée privée, demeurant à B-Fauvillers;

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Roberto De Luca, employé privé, demeurant à Luxembourg;

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Transformation de la société Holding 1929 en société commerciale pleinement imposable.

2.- Modification afférente de l'article 4 des Statuts de la société.

3.- Suppression de la valeur nominale des actions et conversion de la devise du capital social de lire italiennes en euros pour fixer ledit capital social à EUR 41.000 divisé en 800 actions de EUR 51,25 chacune.

4.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des Statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société Holding 1929 en société commerciale pleinement imposable et de donner à l'article 4 des Statuts la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide, de supprimer la valeur nominale des actions et de convertir la devise du capital social de lire italiennes en euros pour fixer ledit capital social à EUR 41.000 divisé en 800 actions de EUR 51,25 chacune.

Pour arrondir le capital à EUR 41.000,- la somme de EUR 316,55 sera affectée à la réserve - capital.

Troisième et dernière résolution

Suite à la prédite résolution le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est à lire comme suit:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé quarante et un mille Euro (41.000,-), représenté par huit cents (800) actions d'une valeur nominale de cinquante et un virgule vingt-cinq Euro (51,25) chacune».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à trente mille francs luxembourgeois (LUF 30.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Canepa, S. Hutin, R. De Luca, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 septembre 2001, vol. 861, fol. 92, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 8 octobre 2001.

C. Doerner.

(64157/209/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

MOBIT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 60.720.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner.

(64158/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

GOEDERT Y. IMMOBILIERE & ASSOCIATES S.A., Société Anonyme,

(anc. **OBERWEIS IMMOBILIERE & CO S.A.**)

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 40, rue du Brill.

L'an deux mille un, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à L-4041 Esch-sur-Alzette, 40, rue du Brill, sous la dénomination OBERWEIS IMMOBILIERE & CO S.A.

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 532 du 29 septembre 1997.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Sandro Pica, administrateur de société, demeurant à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Madame Manuela Pulcinelli employée privée, demeurant à Soleuvre.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Madame Yvette Goedert, employée privée, demeurant à Differdange.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés. La liste de présence, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour:

1.- Changement de la dénomination sociale.

2.- Libération du solde du capital social, augmentation du capital social et mise en euros du capital social.

3.- Et Modification de l'article trois des statuts.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide, à l'unanimité des voix de changer la dénomination sociale de la société et de donner à l'article premier, premier alinéa des statuts la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de GOEDERT Y. IMMOBILIERE & ASSOCIATES S.A.»

(le reste sans changement).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide, à l'unanimité des voix, savoir:

a) de libérer le solde du capital social à concurrence de la somme en espèces de huit cent cinquante mille francs (850.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent mille francs (400.000,-) à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

b) d'augmenter le capital social à concurrence de la somme en espèces de cinq cent trente-sept francs pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs (1.250.537,-).

Cette augmentation de capital a été souscrite par les actionnaires actuels.

c) et de mettre le capital social de un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs (1.250.537,-) en Euros et de donner au capital social une valeur en Euros de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par cent actions (100) de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune et d'attribuer ces actions nouvelles aux actionnaires actuels au prorata des actions anciennes leur appartenant.

Troisième résolution

De ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide en conséquence de modifier l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) divisé en cent actions (100) de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, s'élève approximativement à la somme de trente mille francs (30.000,-)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: S. Pica, M. Pulcinelli, Y. Goedert, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 2001, vol. 872, fol. 39, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme délivrée sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 octobre 2001.

N. Muller.

(64173/224/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

BIJOUTERIE HOFFMANN-LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 55.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 80, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour BIJOUTERIE HOFFMANN-LUXEMBOURG S.A.

Signature

(64018/680/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

ART ET INTERCULTURES, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg.

STATUTS

Art. 1.^{er} Il est formé, entre toutes personnes qui adhèrent aux présents statuts, une association sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994. Cette association se nommera: ART ET INTERCULTURES.

Art. 2. Buts et contrôle par des tiers

Buts

S'étant rendu compte que l'image et les cultures d'Afrique sont mal véhiculées par les médias, l'Association d'ART ET INTERCULTURES africaines a pour but de promouvoir, d'une part, les ART ET INTERCULTURES et de sensibiliser les habitants du Grand-Duché du Luxembourg ainsi que toute autre personne et association intéressées, d'autre part.

Pour atteindre ses objectifs, l'Association se propose de se doter d'un centre d'ART ET INTERCULTURES où seront organisées des activités socio-culturelles et artistiques, de collecter les cotisations des Membres, d'organiser des campagnes de récoltes de fonds et de biens auprès du public luxembourgeois et étranger, des entreprises privées et publiques, des subventions, legs et donations accordés par tout organisme national ou international; public ou privé.

L'Association se réserve le droit de refuser tout don ou legs assorti de conditions de nature à la détourner de son objet.

Contrôle par des tiers

L'aide financière accordée par les organismes nationaux et internationaux est utilisée pour les seuls objectifs décrits dans les lettres de demande et d'attribution. Par conséquent, l'Association accepte la vérification pas les services compétents des organismes donateurs d'aides ou de subventions, de l'utilisation des fonds accordés et de la réalisation technique des objectifs fixés.

Art. 3. L'Association n'a aucune vocation politique ni confessionnelle.

Art. 4. Siège social

Le siège social de l'Association est établi au Grand-Duché du Luxembourg en un lieu déterminé par le Conseil d'Administration.

Art. 5. Durée

La durée de l'Association est illimitée.

Art. 6. Membres

Le nombre de membres est limité, sans toutefois être inférieur à sept (7).

L'Association est composée de Membres effectifs, de Membres d'honneur et de Membres sympathisants.

Adhésion

- Membre effectif: toute personne majeure qui adhère aux présents statuts, et qui comme telle, s'engage à respecter les obligations lui incombant, telles qu'elles sont énumérées aux paragraphes suivants.

- Membre d'honneur: toute personne introduite dans l'Association par un membre du Conseil d'Administration, en raison de ses titres scientifiques ou universitaires, de ses connaissances et/ou compétences dans les domaines intéressant l'Association ou pour les services qu'il aura rendus ou apportés à l'Association.

- Membre sympathisant: toute personne qui contribue à la vie de l'Association, par ses dons et/ou son concours matériel.

Carte de Membre

Chaque Membre effectif ou sympathisant se verra attribué une carte de Membre, dont la validité est d'une année civile.

Ladite carte mentionnera l'identité, la qualité du Membre ainsi que toute autre information jugée utile par le Conseil d'Administration.

Obligations de Membre effectif

- Paiement, dans les délais impartis, de la cotisation annuelle fixée par l'Assemblée Générale et ne pouvant dépasser la somme de dix-mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,-).

- Oeuvrer pour la réalisation des objectifs de l'Association.

- Ne pas nuire aux intérêts de l'Association.

- Ne pas faire usage du nom de l'Association, pour un profit personnel.

Renouvellement

La qualité de Membre effectif se renouvelle chaque année civile, par le paiement de la cotisation.

Liste de Membres

Une liste des membres sera tenue par le Secrétariat et devra être présentée à chaque Assemblée Générale où tout intéressé pourra en prendre connaissance. Y figureront, par ordre alphabétique, les noms, prénoms, lieux de résidence et nationalités des membres de l'Association. Elle sera déposée au Greffier du Tribunal Civil du siège de l'Association. L'Association est tenue de mettre à jour la liste de ses membres dans un délai de 3 mois, à compter de la clôture de l'année civile.

Démission

Tout membre est libre de se retirer de l'Association en adressant sa démission au Conseil d'Administration.

Suspension, exclusion

Le non-paiement de la cotisation annuelle, constaté à la date du 31 mars de l'année civile en cours, et ce, malgré 3 rappels, entraîne la suspension de plein droit, du Membre effectif défaillant.

Cette suspension entraîne, de fait, le retrait du droit de vote ainsi que tout autre avantage lié à la qualité de Membre effectif, et ce, pour une durée minimum d'un (1) mois et maximum de neuf (9) mois.

Ladite suspension prendra effet au 1^{er} avril, et lui sera signifiée par lettre signée des Président et vice-Président de l'Association.

Sur proposition du Conseil d'Administration, la suspension ou l'exclusion d'un Membre effectif, pour non-respect des autres obligations sus-mentionnées, peut être prononcée par l'Assemblée Générale, à la majorité des 2/3. Cette proposition devra figurer à l'ordre du jour de ladite Assemblée Générale.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées.

Art. 7. Administration

L'activité de l'Association s'exerce à travers ses organes, qui sont:

- 1) L'Assemblée Générale, qui est l'instance suprême de l'Association.
- 2) Le Conseil d'Administration, qui est élu par l'Assemblée Générale, est aussi chargé, par cette dernière, de l'exécution, et au besoin, de l'interprétation des directives de l'Assemblée Générale.

Art. 8. Assemblée Générale**Composition**

L'Assemblée Générale est composée de l'ensemble de ses membres et est dirigée par le Président du Conseil d'Administration, à l'exception de l'Assemblée Générale électorale, au cours de laquelle se déroule l'élection du Conseil d'Administration. Seuls les Membres effectifs non suspendus ont le droit de prendre part aux votes.

Mission

L'Assemblée Générale décide de l'activité, et de l'orientation de l'Association et élit le Conseil d'Administration. Elle est convoquée par le Conseil d'Administration au moins une fois par an. Elle peut être réunie en session extraordinaire autant de fois que l'intérêt de l'Association l'exige. Les notifications individuelles sont envoyées par le CA, au moins quinze (15) jours à l'avance, et doivent être accompagnées d'un ordre du jour.

Les points mentionnés dans l'article 4 de la loi du 21 avril 1928 sont l'objet d'une délibération de l'Assemblée Générale, à savoir

- modification des statuts;
- nomination et révocation des administrateurs;
- approbation des budgets et des comptes;
- dissolution de l'Association.

Les décisions de l'Assemblée Générale sont votées à main levée ou à bulletin secret, à la majorité des bulletins exprimés. En cas de partage des voix, la proposition est rejetée.

Toute modification des statuts de l'Association doit être publiée, au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, dans le mois courant, par le Secrétaire de l'Association. L'Assemblée Générale entend le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'Association, approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant et pourvoit au renouvellement des membres du CA.

Election de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale électorale est dirigée par un Président de séance, élu par les Membres effectifs, en début de session.

Art. 9. Conseil d'Administration

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration. Ses membres sont élus pour une durée de cinq (5) ans, le Président, pour une durée de trois (3) ans, tous les mandats étant renouvelables.

Le candidat à la présidence du Conseil d'Administration doit obligatoirement présenter un plan de gestion et un programme d'activités nouvelles réalistes, pour la durée du mandat et présenter un budget raisonnable.

L'Assemblée Générale désigne à bulletin secret, les membres du Conseil d'Administration, qui se compose comme suit:

- d'un Président;
- d'un Vice-président;
- d'un Secrétaire;
- d'un Trésorier;
- d'un Conseiller,
- d'un maximum de cinq (5) administrateurs.

Ces fonctions ne font pas l'objet d'une rémunération.

Le Conseil d'Administration se réunit si nécessaire, au moins une fois par an, sur convocation du Président ou à la demande d'au moins trois de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Pouvoir du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour les opérations liées aux buts de l'Association, et peut, en particulier, prendre toute décision concernant l'application des présents statuts. Il a le pouvoir de décision sur toute convention à passer avec les personnes physiques ou morales.

Il propose l'admission des nouveaux Membres d'honneur, nomme les permanents, fixe leur rémunération et celles du personnel administratif, gère les biens de l'Association, contracte tout emprunt, présente à l'Assemblée Générale le projet du budget, arrête les comptes, en fin d'exercice, avant leur transmission pour approbation à l'Assemblée Générale. Il élabore le programme de travail annuel de l'Association.

Le Président

Il dirige les travaux de l'Association et préside aux débats du Conseil d'Administration. Il veille à la bonne marche des activités de l'Association et à l'application des décisions prises par le Conseil d'Administration et/ou l'Assemblée Générale.

En cas d'empêchement, le Président est remplacé par le Vice-président ou, à défaut, par le membre le plus ancien du Conseil d'Administration.

Le Vice-président

Il assume les fonctions du Président, en cas d'absence ou de vacance. Il sert de conseiller au Président.

Le Secrétaire

Il rédige les documents de l'Association, ainsi que procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale.

Le Trésorier

Il collecte les cotisations et tient la comptabilité.

Il s'occupe du recouvrement des autres revenus et du paiement des dépenses. A la fin de chaque exercice, il présente les comptes, préalablement révisés par les commissaires aux comptes.

Responsabilité

Les documents et la correspondance engageant la responsabilité de l'Association, devront obligatoirement être soumis à l'approbation des membres du Conseil d'Administration, et seront signés, par le Président ou le Vice-président, ou bien par un remplaçant désigné à cet effet.

Tout administrateur doit rendre compte de son activité à la prochaine réunion du Conseil d'Administration. La responsabilité du Conseil d'Administration est collégiale pour tout acte émanant de celui-ci. Tout acte pris par un administrateur, en dehors des pouvoirs qui lui sont conférés, n'engage que sa seule responsabilité.

Vacance de poste

En cas de vacance, le Conseil d'Administration pourvoit au remplacement de ce poste. Le remplacement définitif n'intervient qu'au cours de l'Assemblée Générale suivante. Les pouvoirs des membres ainsi élus, expirent à la fin du mandat du poste laissé vacant.

Démission et révocation des administrateurs

Tout administrateur a le droit de démissionner. Cette démission doit être motivée et adressée, par écrit, au Conseil d'Administration, qui en informe l'Assemblée Générale. La démission du Président doit être adressée à l'Assemblée Générale, et ne sera effective que lorsque l'Assemblée Générale en aura pris note et aura déchargé le Président de ses fonctions.

Tout administrateur peut être révoqué, pour faute grave, sur proposition du Conseil d'Administration, à l'Assemblée Générale.

Art. 9 Bis. Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale désigne deux (2) commissaires aux comptes. Ceux-ci ne doivent pas être membre du Conseil d'Administration. Ils vérifient les comptes annuels de l'Association.

Art. 10. Modification des statuts

La modification des statuts respecte les dispositions des articles 4, 8 et 9 de la loi du 21 avril 1928, sur les associations sans buts lucratifs.

Article 11. Dissolution de l'Association

La dissolution de l'Association est prononcée par l'Assemblée Générale, convoquée à cette fin, conformément à la loi du 21 avril 1928.

En cas de dissolution, l'actif de l'Association sera versé à une oeuvre caritative ayant un but similaire.

Art. 12. Dispositions générales

Tout ce qui n'est pas abordé dans ces présents statuts et règlement intérieur est régi par la loi sus-mentionnée du 21 avril 1928.

Membres Fondateurs

Les fondateurs de l'Association sont:

Noms et Prénoms	Nationalité	Adresse	Profession
Ligbado Louis	Luxembourgeois	2, rue F. Kuhn, Luxembourg-Ville	Retraité
Spitz Evelyne	Française	5, rue de l'Argonne, Rombas	A.Soignante
Tshianda-N Monique	Française	24, rue de la Gare, Apach	E.de banque
Deschien Gérard	Français	24, rue de la Gare, Apach	Chef-cuis.
Goeury Laurence	Française	56, rue du Moulin, Sierck-les bains	Secrétaire

(63978/999/184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

HOLDING PATRIMONIALE HIRSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 77.856.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2001, vol. 558, fol. 72, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour ordre

ETUDE ALAIN LORANG.

Signature

(64104/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

HOLDING PATRIMONIALE HIRSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 77.856.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle réunie à Luxembourg le 6 juin 2001 a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 et l'affectation des résultats au 31 décembre 2000 tels que établis par le bureau comptable FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A. et confirmés par Monsieur le gérant sont approuvés.

Deuxième résolution

L'associé unique confirme la politique d'investissement de la société, et conséquemment décide qu'il ne sera pas procédé à aucune distribution de dividendes relativement aux résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2000.

L'associé unique décide encore de donner décharge au gérant pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de la présente assemblée.

Pour extrait conforme

A. Lorang

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2001, vol. 558, fol. 72, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64104A/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

BRASSERIE WESTESCHGAARD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 41, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 59.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 52, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour la BRASSERIE WESTESCHGAARD, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(64020/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

BULK, MINES & MINERALS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.
R. C. Luxembourg B 34.998.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 48, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 21 septembre 2001

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(64021/280/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

BUSINESS 21 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.290.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 74, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2001.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(64022/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

FINTIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 76.257.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 26 septembre 2001 au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de révoquer l'administrateur Mademoiselle Chloé Florin.

L'assemblée lui a accordé décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur:

- Monsieur Francisco M. Guerra, juriste, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 l'administrateur nommé, Monsieur Francisco M. Guerra, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2001, vol. 558, fol. 32, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64077/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

**CARRELAGES DURAZZI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. DURAZZI-LENTINI).**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 36.711.

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique tenue à Luxembourg le 28 septembre 2001

Ordre du jour

1) Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en euros, de 500.000,- LUF à 12.394,68 EUR à partir du 1^{er} janvier 2002.

2) Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

3) Adaptation de la mention de la valeur nominale des parts sociales et du capital social.

4) Adaptation de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125) euros chacune.»

Décisions

Après en avoir délibéré, l'associé unique, à l'unanimité:

- décide de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en euros, de 500.000,- LUF à 12.394,68 EUR, à partir du 1^{er} janvier 2002;

- décide d'augmenter le capital social de 105,32 euros pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 EUR à 12.500,- EUR par incorporation de réserves;

- décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.

- décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125) euros chacune.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

R. Durazzi

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 80, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64027/514/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

C 2004 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.
R. C. Luxembourg B 65.348.

Par lettre recommandé en date du 18 septembre 2001, EURAUDIT, S.à r.l., a démissionné avec effet immédiat en sa qualité de commissaire aux comptes.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 55, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64023/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

CERAMSOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 68.707.

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique tenue à Luxembourg le 28 septembre 2001

Ordre du jour

1) Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en euros, de 500.000,- LUF à 12.394,68 EUR à partir du 1^{er} janvier 2002.

2) Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

3) Adaptation de la mention de la valeur nominale des parts sociales et du capital social.

4) Adaptation de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125) euros chacune.»

Décisions

Après en avoir délibéré, l'associé unique, à l'unanimité:

- décide de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en euros, de 500.000,- LUF à 12.394,68 EUR, à partir du 1^{er} janvier 2002;

- décide d'augmenter le capital social de 105,32 euros pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 EUR à 12.500,- EUR par incorporation de réserves;
- décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.
- décide d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125) euros chacune.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

R. Durazzi

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 80, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64029/514/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

COTECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 78.150.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 7 septembre 2001 au siège social de la société à 11.00 heures du matin que:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de l'administrateur Monsieur Sadri Meftah.

Deuxième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité d'accorder décharge pleine et entière à l'administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de donner décharge pleine et entière à tous les intervenants de la société pour tous les actes depuis sa constitution et à venir.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2001.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2001, vol. 558, fol. 32, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64037/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

CMB SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 58.737.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2001, vol. 558, fol. 22, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Conseil d'administration

Membres du Conseil d'Administration à partir du 5 juin 2001:

- M. Marc Saverys;
- M. Nicolas Saverys;
- M. Patrick De Brabandere;
- M. Ludo Beersmans.

Commissaire aux Comptes à partir du 5 juin 2001:

- KPMG AUDIT, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CMB SERVICES

L. Beersmans

administrateur-délégué

(64032/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

DINAI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-4910 Hautcharage, 24, rue de Bascharage.
R. C. Luxembourg B 62.543.

*Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social à Hautcharage
le 28 septembre 2001 à 10.00 heures*

Est présent l'associé unique de la société:

M. Sergio Nurchis

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

De convertir le capital social de la société de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) au cours du change fixé entre le franc luxembourgeois et l'euro.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) représenté par cinq cents parts sociales (500).» (Le reste sans changement).

Et lecture faite, l'associé a signé.

Hautcharage, le 28 septembre 2001.

Signature

L'associé

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 2001, vol. 321, fol. 26, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(64045/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

DS BOURGOGNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 20, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 67.315.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration en date du 20 novembre 2000

Approbation de la démission de Monsieur Hugo Cox en tant que Dirigeant Maritime avec effet au 31 mars 2000, suite à sa lettre de démission datée du 31 mars 2000.

La nomination de la société EXMAR LUX S.A., représentée par Monsieur Ludo Beersmans en tant que Directeur Général chargé de la gestion journalière ainsi que de la représentation de la société, en tant que Dirigeant Maritime de la société DS BOURGOGNE S.A. avec effet immédiat est acceptée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations.

DS BOURGOGNE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er octobre 2001, vol. 558, fol. 35, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64047/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

FOGGINI-KEY EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 68.568.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire des associés de FOGGINI-KEY EUROPE, S.à r.l. (la «Société») du 7 août 2001 que:

1. les comptes annuels de la Société pour l'année 1999 sont approuvés et décharge a été donnée aux gérants;
2. la nomination de M. Raymond Whiteman, demeurant au 2217 Ivan street 1209 Dallas TX 75201, comme Président du Conseil de Gérance de la Société a été approuvée;
3. le siège de la Société a été transféré au 398, route d'Esch à L-1025 Luxembourg.

Pour extrait conforme

R. Whiteman

Président du Conseil de gérance

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 76, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64080/260/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

EURO-MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 28.826.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société CREDIT LYONNAIS, ayant son siège social à F-69002 Lyon, 18, rue de la République,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 3 juillet 2001, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société anonyme EURO-MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 28.826, a été constituée suivant acte notarié daté du 30 août 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 311 du 25 novembre 1988.

- Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (2.500.000,- LUF) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

- Sa mandante est devenue propriétaire des deux mille cinq cents (2.500) actions dont s'agit et elle a décidé de dissoudre et de liquider la société.

- Par la présente, elle prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur.

- Tous les actifs de la Société sont transférés à l'actionnaire qui déclare que toutes les obligations de la Société ont été acquittées et qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

- Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans au siège social de la BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Fleming, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 10CS, fol. 6, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2001.

F. Baden.

(64055/200/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

D.S.L.-SECURITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 21, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 56.593.

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue à Wasserbillig le 12 octobre 2001

Ordre du jour

1) Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en euros, de 500.000,- LUF à 12.394,68 EUR à partir du 1^{er} janvier 2002.

2) Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

3) Adaptation de la mention de la valeur nominale des parts sociales et du capital social.

4) Adaptation de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros représentés par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25) euros chacune.

Décisions

Après en avoir délibéré, les associés, à l'unanimité:

- décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en euros, de 500.000,- LUF à 12.394,68 EUR, à partir du 1^{er} janvier 2002;

- décident d'augmenter le capital social de 105,32 euros pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 EUR à 12.500,- EUR par incorporation de la réserve légale;

- décident d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.
- décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros représentés par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25) euros chacune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

M. Lattig / H. Tomann

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 80, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64048/514/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

EHELLES ANDRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4970 Dippach, 26, route des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 74.055.

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue à Dippach-Gare le 28 septembre 2001

Ordre du jour

1) Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en euros, de 500.000,- LUF à 12.394,68 EUR à partir du 1^{er} janvier 2002.

2) Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

3) Adaptation de la mention de la valeur nominale des parts sociales et du capital social.

4) Adaptation de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros représentés par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125) euros chacune.

Décisions

Après en avoir délibéré, les associés, à l'unanimité:

- décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en euros, de 500.000,- LUF à 12.394,68 EUR, à partir du 1^{er} janvier 2002;

- décident d'augmenter le capital social de 105,32 euros pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 EUR à 12.500,- EUR par incorporation de réserves;

- décident d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.

- décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros représentés par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125) euros chacune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

M. Due / A. Felz

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 80, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64049/514/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

EUROPARFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 59.879.

Le bilan et l'annexe au 30 novembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 69, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 décembre 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2001:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président,

- Monsieur Gaetano Manti, entrepreneur, demeurant à Milan,

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Signature.

(64058/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

EURO-COIFFURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3220 Bettembourg, 50, rue Auguste Collart.
R. C. Luxembourg B 63.585.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social à Bettembourg, le 28 septembre 2001 à 10.00 heures.

Est présent l'associé unique de la société: Mme Pierrette Schockert.

L'Assemblée, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

De convertir le capital social de la société de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) au cours du change fixé entre le francs luxembourgeois et l'euro.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) représenté par cent parts sociales (100).» (le reste sans changement)

Bettembourg, le 28 septembre 2001.

Et lecture faite, l'associé a signé.

Signature

L'associé

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 2001, vol. 321, fol. 25, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(64053/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

FINWASH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 63.557.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 octobre 2001.

E. Schroeder.

(64078/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

GARAGE FELZ A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4970 Dippach-Gare, 26, rue des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 74.062.

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue à Dippach-Gare le 28 septembre 2001

Ordre du jour:

1) Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en EUR, de 500.000,- LUF à 12.394,68 EUR, à partir du 1^{er} janvier 2002.

2) Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

3) Adaptation de la mention de la valeur nominale des parts sociales et du capital social.

4) Adaptation de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

Décisions

Après en avoir délibéré, les associés à l'unanimité,

Décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en EUR, de 500.000,- LUF à 12.394,68 EUR, à partir du 1^{er} janvier 2002.

Décident d'augmenter le capital social de 105,32 EUR pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 EUR à 12.500,- EUR par incorporation de réserves.

Décident d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.

Décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

A. Felz / M. Due

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 80, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64084/514/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

GARAGE ROBERT GRÜN & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 242, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 9.004.

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue à Strassen le 3 octobre 2001

Ordre du jour:

- 1) Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en EUR, de 6.000.000,- LUF à 148.736,11 EUR, à partir du 1^{er} janvier 2002.
- 2) Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.
- 3) Adaptation de la mention de la valeur nominale des parts sociales et du capital social.
- 4) Adaptation de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
Le capital social est fixé à cent quarante-huit mille huit cents (148.800,-) euros représenté par six mille (6.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule huit (24,8) euros chacune.

Décisions

Après en avoir délibéré, les associés à l'unanimité,

Décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en EUR, de 6.000.000,- LUF à 148.736,11 EUR, à partir du 1^{er} janvier 2002.

Décident d'augmenter le capital social de 63,89 EUR pour le porter de son montant actuel de 148.736,11 EUR à 148.800,- EUR par incorporation de réserves.

Décident d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.

Décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à cent quarante-huit mille huit cents (148.800,-) euros représenté par six mille (6.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule huit (24,8) euros chacune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

R. Grün / J. Kempkens

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 80, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64086/514/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

GRAND GARAGE DE DUDELANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3544 Dudelange, 26, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 24.620.

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue à Dudelange le 24 août 2001

Ordre du jour:

- 1) Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en EUR, de 500.000,- LUF à 12.394,68 EUR, à partir du 1^{er} janvier 2002.
- 2) Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.
- 3) Adaptation de la mention de la valeur nominale des parts sociales et du capital social.
- 4) Adaptation de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune.

Décisions

Après en avoir délibéré, les associés à l'unanimité,

Décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en EUR, de 500.000,- LUF à 12.394,68 EUR, à partir du 1^{er} janvier 2002.

Décident d'augmenter le capital social de 105,32 EUR pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 EUR à 12.500,- EUR par incorporation de réserves.

Décident d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.

Décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

S. Brescia / N. Kemp

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 80, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64092/514/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

FINACON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.570.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10 octobre 2001

Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation de M. Massimo Longoni décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 1^{er} juin 2001.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Maurizio Fiore, administrateur de sociétés, demeurant à Naples (Italie), administrateur;
Massimo Longoni, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE CONTINENTALE, 16, allée Marconi, L-2010 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

FINACON INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme Holding

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 78, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64073/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

FINACON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.570.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 78, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2001.

FINACON INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme Holding

Signatures

Administrateurs

(64074/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

FINACON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.570.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 78, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2001.

FINACON INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme Holding

Signatures

Administrateurs

(64075/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

EURONAV LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 20, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 51.212.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 60, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURONAV LUXEMBOURG S.A.

Signature

(64056/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

EURONAV LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 20, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 51.212.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2001, vol. 558, fol. 27, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Conseil d'Administration

Membres du Conseil d'Administration à partir du 12 avril 2001:

M. Marc Saverys, Anvers

M. Patrick De Brabandere, Anvers

M. Michael Steimler, Londres

M. Patrick Molis, Paris

M. Nicolas Saverys, Anvers

M. Peter Raes, Anvers

Réviseur d'entreprises à partir du 12 avril 2001:

KPMG Audit.

EURONAV LUXEMBOURG S.A.

Signature

(64057/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

EFP EUROPEAN FILM PRODUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 64.232.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2001, vol. 558, fol. 76, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2001.

(64050/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

EFP EUROPEAN FILM PRODUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 64.232.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 21 septembre 2001

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 2000.

Mademoiselle Regina Rocha Melanda a été nommée administrateur en remplacement de Madame Frie Van De Wouw.

Les mandats de Mademoiselle Anne-Françoise Fous

Monsieur Brunello Donati

en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2001, vol. 558, fol. 76, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64051/800/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

HIGH SECURITY TRAINING CAMP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4807 Rodange, 118, rue Nicolas Biever.
R. C. Luxembourg B 81.136.

—
*Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est déroulée au siège social à Rodange
le 5 octobre 2001 à 10h00*

Sont présents les seuls associés de la société:

- 1) M. Raoul Giannuzzi;
- 2) Mme Doris Puddu.

L'Assemblée, à l'unanimité des voix, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

De convertir le capital social de la société de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) au cours du change fixé entre le franc luxembourgeois et l'euro.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante huit euros (12.394,68 EUR) représenté par cent parts sociales (100)». (Le reste sans changement)
Et lecture faite, les associés ont signé.

Rodange, le 5 octobre 2001.

Signature
Associé

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 2001, vol. 321, fol. 25, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur: Signature.

(64102/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

HOLBART HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 4.952.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 21 juin 2001

Capital social

L'Assemblée Générale a décidé de convertir la devise d'expression du capital social actuellement fixé à 3.000.000,- LUF (trois millions de francs luxembourgeois) pour l'exprimer dorénavant en euros. Par conséquent le capital social est dorénavant fixé à 74.368,05 EUR (septante-quatre mille trois cent soixante-huit euros et cinq cents).

L'Assemblée Générale a ensuite décidé d'augmenter le capital social à concurrence de 631,95 EUR (six cent trente et un euros nonante-cinq cents) par incorporation de bénéfices reportés pour le porter de son montant actuel de 74.368,05 EUR (septante-quatre mille trois cent soixante-huit euros et cinq cents) à 75.000,- EUR (septante-cinq mille euros)

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale a décidé de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts en lui donnant la teneur suivante:

«**Art.6. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à 75.000,- EUR (septante-cinq mille euro) représenté par 3.000 (trois mille) actions de 25,- EUR (vingt-cinq euros) par titre.»

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2001, vol. 557, fol. 49, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64103/813/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

CARDOSO & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 44.595.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 80, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour CARDOSO & CIE, S.à r.l.
Signature

(64026/680/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

HUISLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 64.937.

Suite au remplacement de Monsieur Philip Mark Croshaw et Monsieur James William Grassick par Madame Tetyana Goergen et Monsieur Dieter Kundler lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 septembre 2001, les modifications suivantes sont apportées quant à la composition du Conseil d'Administration de la société:

A biffer:

- Monsieur Philip Mark Croshaw, administrateur demeurant à Sark;
- Monsieur James William Grassick, administrateur demeurant à Sark.

A inscrire:

- Madame Tetyana Goergen, secrétaire, demeurant au 7, am Weier, L-3914 Mondercange;
- Monsieur Dieter Kundler, commerçant, demeurant 226, rue des Romains, L-8041 Bertrange.

Le Conseil d'Administration de la société se compose comme suit:

- Monsieur Edgar Bisenius, comptable, demeurant à L-6231 Bech, 1, Bêcher Millen, Administrateur;
- Monsieur Dieter Kundler, commerçant, demeurant à L-8041 Bertrange, 226, rue des Romains;
- Madame Tetyana Goergen, secrétaire, demeurant à L-3914 Mondercange, 7, am Weier.

Monsieur Edgar Bisenius étant administrateur-délégué.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 68, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64105/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

IMMOBILIERE CENTRAL PARC, Société Civile.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.

Constituée par acte sous seing privé du 19 mars 1984, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 103 du 17 avril 1984, statuts modifiés par acte sous seing privé le 20 juin 2001, publié au Mémorial C.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale des associés du 20 juin 2001, en exécution des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion du capital social en euro, les statuts de la société ont été modifiés comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent cinquante mille (150.000) euros, représenté par six mille (6.000) parts d'intérêts d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune, détenues comme suit:

- | | |
|--|-------------|
| 1. Monsieur et Madame Jean-Paul Lanners de Rycker, industriel, demeurant à Luxembourg, Dommeldange, 123, route d'Echternach | 3.000 parts |
| 2. Monsieur Jean-Claude Wolter, avocat honoraire, demeurant 153, rue du Général Dufour, CH-2502 Bienne, Suisse, en nue-propiété | 3.000 parts |
| 3. Mademoiselle Isabelle Wolter, chargée de direction, demeurant 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, usufruit sur les 3.000 parts d'intérêt décrites sub 2) | |

Les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces.»

L'article 10 dernier alinéa sub 5 des statuts est modifié comme suit.

«**Art. 10. dernier alinéa sub 5.** Les dépenses dépassant un montant de 25.000,- euros.»

Pour extrait conforme aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

Pour la société

I. Wolter

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 88, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64109/281/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

CENTAURO PARTICIPATIONS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 60.505.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 octobre 2001.

E. Schroeder.

(64028/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

IMMO-PETRUSSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2001.

Le 10 octobre 2001, à L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse, s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la IMMO-PETRUSSE S.A.

La séance est ouverte à 13h00 sous la présidence de Monsieur A. Arnould.

Le président désigne Monsieur A. Marchiori comme secrétaire et scrutateur.

Liste des présences

Sont présents ou représentés:

- BANQUE NAGELMACKERS (LUXEMBOURG) 1747 S.A.;

- BANQUE NAGELMACKERS 1747 S.A.

Exposé du président

Le président expose que:

- La présente Assemblée a pour ordre du jour:

1) Proposition de convertir le capital social en euro. Par conséquent, le capital social est fixé à EUR 123.946,76.

2) Proposition de modifier la monnaie de tenue de ses comptes en euro à partir du 1^{er} janvier 2001 et ceci conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro.

Par conséquent le report à nouveau au 1^{er} janvier 2001 présente un solde négatif de EUR 274.330,38

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2001 les résultats sont modifiés comme suit:

EUR 150.383,62 fonds propres négatifs

EUR 114.379,14 résultat de l'exercice 2000.

Les fonds propres présentent un solde négatif de EUR 36.004,48

3) Proposition de supprimer la mention de la valeur nominale des actions;

4) Proposition d'adapter les statuts de la société aux décisions prises.

Tous les membres étant présents ou représentés, il n'est pas justifié l'envoi des convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du Président est reconnu exact par l'Assemblée qui se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur l'objet de l'ordre du jour.

Délibérations

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de convertir le capital en euro. Par conséquent, le capital social est fixé à EUR 123.946,76

Vote

Cette résolution est prise à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier la monnaie de tenue de ses comptes en euro à partir du 1^{er} janvier 2001 et ceci conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro.

Par conséquent le report à nouveau au 1^{er} janvier 2001 présente un solde négatif de EUR 274.330,38

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2001 les résultats sont modifiés comme suit:

EUR 150.383,62 fonds propres négatifs

EUR 114.379,14 résultat de l'exercice 2000.

Les fonds propres présentent un solde négatif de EUR 36.004,48

Vote

Cette résolution est prise à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer la mention de la valeur nominale des actions.

Vote

Cette résolution est prise à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale décide d'adapter les statuts de la société aux décisions prises.

Vote

Cette résolution est prise à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13.30 heures après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Pour la BANQUE NAGELMACKERS (LUXEMBOURG) 1747 S.A. / Pour la BANQUE NAGELMACKERS 1747 S.A.

A. Marchiori / A. Arnould

Secrétaire-scrutateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 79, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64111/000/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

IMMO-CENTRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 23.466.

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est déroulée au siège social à Luxembourg

le 28 septembre 2001 à 10h00

Sont présents les seuls associés de la société:

1) M. Emile Faber;

2) M. Daniel Freres.

L'Assemblée, à l'unanimité des voix, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

De convertir le capital social de la société de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) au cours du change fixé entre le franc luxembourgeois et l'euro.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) représenté par cinq cent parts sociales (500).». (Le reste sans changement)

Et lecture faite, les associés ont signé.

Luxembourg, le 28 septembre 2001.

Signature

Associé

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 2001, vol. 321, fol. 25, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur: Signature.

(64110/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE COMMUNICATION ET D'EDITION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R. C. Luxembourg B 61.269.

Par lettre recommandé en date du 18 septembre 2001, EURAUDIT, S.à r.l., a démissionné avec effet immédiat en sa qualité de Commissaire aux Comptes.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 55, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64034/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.
